

75

1700 November 14., Boinvilliers[?]¹

A

SCHREIBEN VOM [OBERST UND MARECHAL DE CAMP BEAT JAKOB] ZURLAUBEN
VON GESTELBURG [AN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"C'est pour vous accuser ... votre lettre du 17^e oct.^{bre} ie suis persuadé que vous traitterez l'affaire du comte de fouqure [=F u g g e r, dieser hatte auf der sich im Besitze von Graf Beat Jakob Zurlauben befindlichen Herrschaft bzw. Grafschaft Villé lastende Schuldforderungen geltend zu machen] avec toute la prudence necessaire et que vous y reussirez mieux que persone du monde, je conte que vous devez estre a present de retour

la lettre de ma soeur [A n n a M a r i a T h e r e s i a Zurlauben] m'a fort faché, ie vien de luy escrire a l'adresse du maistre de la poste de Zurich [Kaspar H e s s?], et ie luy mande tout net que si la therese ne se mette pas dans un couvent² que ie vous escrit derechef de ne plus payer la pension et qu'a l'egard de ses dettes ie ne voulois point en attendre parler, Jl est bien facheux que la conduite de la M:T: [ebendieser Schwester Anna Maria Theresia] soit telle, vous avez grand tort de ne m'en avoir pas parlé au pays, nous tacherons d'envoyer son Mary³ ainsy que vous le proposéz, le plus tost qu'il sera possible.

si vous ne m'avez pas encore envoyé l'eau du medecin de Sffaffhauser [=Schaffhausen], ie m'en passeray et j'en prenderay chez un homme qui la debite a paris pour luy a l'egard de [François] Cassagnie [=C a s s a i g n e] il sera bon qu'il ayt un[e] ou deux bouteillies par precaution.

Jl est evray[!] que Monseigneur [der Colonel général des Suisses et Grisons?, Louis-Auguste de Bourbon, Duc du M a i n e] a donné 2000 Louis a mon beau frere [Aegid Franz A n d e r m a t t?, Hauptmann in franz. Diensten] mais c'est peu de chose pour un tel homme.

J'ay actuellemnt de l'eau du medecin de Chaudray [=Chaudrey] pour votre fils⁴, il faudra que ie trouve quelq[ue]un qui allie en suisse pour vous l'envoyer, il asseure qu'il en a guery bien du monde mais il n'est pas certain que cela guerira entieremnt mon Nepeux puis que cela vient de naissance.

le Roy d'Espagne [K a r l II.] est toujours fort mal, ie crois que le tout s'accomodera sans guerre [zwischen Frankreich und u.a. Oesterreich], du moins il y a beaucoup d'apparence.

A mon retour a paris ie vous manderay des nouvelles positives de votre fils
[- befand sich ev. B e a t F r a n z P l a z i d u s Zurlauben bereits da-

mals studienhalber in Paris? -] a l'egard de la lotterie elle n'est pas encore preste a estre tiré

J'attends des vos nouvelles avec impatience et au suiect de [Johann Franz?] l a n d [t] w i n g quoy que le temps ne soit pas bien favorable, car ie m'imagine qu'on se passera des cantons."

1) *Poinsueltie* 2) s. hiezu AH 15/154 und ferner 155

3) Dass diese verheiratet gewesen wäre, war bis dato unbekannt!

4) Es kommen in Frage: *Beat Jakob Anton, Heinrich Damian Leonz, Beat Ludwig und Augustin Zurlauben.*

Original - AH 79, 209-210

76

[1700] September 30., Fontainebleau

A

SCHREIBEN VOM [OBERST UND MARECHAL DE CAMP, BEAT JAKOB] ZURLAUBEN
VON GESTELBURG, [AN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Aussitost a mon arrivué j'ay acquitté avec plaisir ... la lettre de change de 2240 L l'echange compris.

Je vous avouue que comme ie n'ay point receu de vos lettres en Alsace [- Graf Beat Jakob Zurlauben war Besitzer der dortigen Herrschaft bzw. Grafschaft Villé -], j'ay compté d'en trouver a mon arrivué, vostre paresse me paroist sur cela outré et ie ne scaurois vous la pardonner.

Je vous ay mandé en partant de Strasbourg que vous me feriez plaisir de vous faire informer par quelq[ue]un de vostre connosceance a Constance si le Comte [Anton Joseph Sigmund] de fouqure [=F u g g e r] Chanoine de la Cathedrale et frere de celuy a qui estoit icy devant ma terre [gemeint die obgenannte Herrschaft Villé] s'y trouve a present.

Je vous diray entre nous confidement que quand ie considere la beauté de cette terre, ie vouderois fort au lieu d'un fief masculin d'en pouvoir faire un bien allodial, et au mesme temps ie la ... subsistueray aux enfans masles [- der Graf hatte bekanntlich bloss ihm überlebende Töchter -]¹ et sans vous faire ma cour vous pouvez compter que vous y serez appellé avec vostre posterité masle.²

pour parvenir a cela ie crois qu'il est necessaire que ie m'accomode avec M^{rs} les comtes de fouqure pour avoir d'eux les lettres d'engagement comme l'Em-